

Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin
Canton de Morestel

Commune de PASSINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Le treize octobre deux mil quatorze à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BERNET, Maire.

Etaient présents : Mr BERNET, Mr PACAUD, Mme SANDRIN, Mr ZORIAN, Mme BRIZET, Mr GUILLAUD, Mme MARTINEZ RIMET, Mme DE BENEDITTIS, Mme LEBLANC, Mr REIG.

Absents excusés : Mr CUISSINAT (pouvoir à Mme BRIZET), Mme BOURJAILLAT (pouvoir à Mr BERNET).

Membres en exercice : 12

Quorum : 07

Présents 10 + 2 pouvoirs

Mr ZORIAN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 06/10/2014

Date d'affichage : 17/10/2014

N° DE0045-2014 : PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSIONS ET CREATIONS D'EMPLOIS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Mr le Maire informe que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et à l'agrandissement des locaux nécessitant du temps d'entretien supplémentaire, il est nécessaire de procéder à une réorganisation du service technique des écoles.

Cette réorganisation implique la suppression de 3 emplois à temps non complet et la création de 3 emplois à temps non complet, pourvus par les mêmes agents avec augmentation du temps de travail, comme suit :

Emploi	Temps de travail hebdomadaire actuel	Temps de travail hebdomadaire futur
Adjoint technique 2è classe	30	33
Adjoint technique 2è classe	22	25
Adjoint technique 2è classe	22.45	27

Cette réorganisation entrainerait la modification du tableau des emplois de la collectivité comme suit :

Emploi/grade	Nombre	Temps hebdomadaire de travail
Filière administrative	02	
Attaché territorial	01	35
Adjoint administratif 2è classe	01	35
Filière médico-sociale	01	
ATSEM ppl 2è classe	01	33
Filière technique	06	
Adjoint technique Ppl 2è classe	01	35
Agent de maîtrise	01	35
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	01	8.50
Adjoint technique 2è classe	03	33
		27
		25
TOTAL	09	

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la réorganisation proposée :
- . suppression de 3 emplois à temps non complet de : 30h, 22,45h et 22h
- .création de 3 emplois à temps non complet de : 33h, 27h et 25 hebdomadaires
- . approuve le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel que présenté par le Maire.

MEME SEANCE

N°DE0046-2014 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – AUGMENTATION DU TAUX EN 2015 :

Le Maire rappelle :

- Que la commune a, par délibération du 5 janvier 2012, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère avec la SOFCAP-GENERALI sur la période 2012-2015.

Conformément au certificat d'adhésion, les taux sont de :

. Collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL :

- . franchise de 10 jours au taux de 5,35%
- . franchise de 15 jours au taux de 5,05%
- . franchise de 30 jours au taux de 4,65%

Le Maire expose :

. au niveau national mais plus encore au niveau isérois, est constatée une dégradation de l'absentéisme mais aussi un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite. En outre d'arrêts de travail plus nombreux, cela oblige les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.

. malgré l'effet mutualisateur du contrat groupe, la SOFCAP-GENERALI a fait part au CDG 38 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2015 comme le laisse possible le marché public à l'origine du contrat groupe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84.53 du 24 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

. d'accepter la révision, à compter du 1^{er} janvier 2015, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le centre de gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux à :

. Collectivité employant entre 1 et 10 agents CNRACL :

- . Franchise de 10 jours au taux de 5,62%
- . Franchise de 15 jours au taux de 5,30%
- . Franchise de 30 jours au taux de 4,88%

Soit une hausse de 5% pour les collectivités employant entre 1 et 10 agents CNRACL.

- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

MEME SEANCE

N°DE0047-2014 – SERVICE DES EAUX – AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS :

Le conseil municipal :

- Vu la nécessité de procéder au règlement des frais d'études de réalisation du schéma directeur d'eau potable ;

. AUTORISE le virement de crédits suivants :

- Diminution de crédits : chapitre 23 – article 2315 – op 10001 : - 35000 €
- Augmentation de crédits : chapitre 20 – article 2031 – op 10001 : + 35.000 €

MEME SEANCE

N°DE0048-2014 : AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal,

- Vu la nécessité de procéder au règlement de factures dont les sommes ont été prévues budgétairement sur des imputations erronées, autorise le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
21	2184	10024	Mobilier Mairie	9000,00
21	2183	10021	Equipement scolaire informatique	3000,00
014	73925	/	Fonds de péréquation ressource interc	1000,00
Total				13000,00

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
011	60632	/	Fournitures petit équipement	-1000,00
23	2313	10024	Constructions	-9000,00
21	2184	10021	Mobilier équipement scolaire	-3000,00
Total				-13000,00

MEME SEANCE

N°DE0049-2014 : ACCOMPAGNEMENT DE LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIC TRES HAUT DEBIT DE L'ISERE – DELIBERATION GENERALE :

Par délibération du 13 Décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique.

Le Conseil Général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 Décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrage publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1^{er} avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

. déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du code des Postes et Communications Electroniques),

. signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et s'engage, pour toute demande de subvention, à accompagner la réalisation du réseau d'initiative publique.

MEME SEANCE

N°DE0050-2014 : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE – POSE D'OUVRAGE EN ATTENTE RESEAU FIBRE OPTIQUE :

- Le conseil municipal :

. Vu la délibération n°49/2014 portant sur l'accompagnement de la réalisation d'un réseau d'initiative très haut débit en Isère ;

. Vu les travaux sur réseaux à réaliser prochainement sur la route départementale 517 et la route départementale 244A ;

AUTORISE ET DONNE POUVOIR au Maire pour signer avec le conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la pose d'ouvrages en attente du réseau fibre optique.

MEME SEANCE

N°DE0051-2014 : PARTICIPATION DE LA SCIERIE DE LA ROCHE POUR LA REFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU CHARMIEUX :

Mr le Maire informe qu'un accord est intervenu avec le propriétaire de la Scierie de la Roche pour la prise en charge des frais de remise en état du chemin du Charmieux à hauteur de la sortie camions de la scierie.

Les travaux, réalisés par l'entreprise PERRIN de MORESTEL, s'élèvent à la somme de 750,00 € qui seraient pris en charge par la Scierie de la Roche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le remboursement par la Scierie de la Roche des frais de remise en état du chemin des Charmieux pour un montant de 750 € ;
- Demande au Maire d'émettre le titre de paiement correspondant pour le règlement de cette somme.

MEME SEANCE

N°DE0052-2014 – ANNULATION PARTIELLE FACTURE D'EAU DE MR TEILLON PAUL :

Le conseil municipal :

Vu la facture d'eau de Mr Paul TEILLON d'un montant de 1118,48 €, correspondant à une fuite d'eau sur son installation ;

Vu les difficultés actuelles rencontrées par l'intéressé ;

DECIDE :

- De ramener à 300 € le montant de sa facture pour l'année 2013/2014 ;
- Demande au Maire de procéder à l'annulation de la différence, soit : 818,48 €.

QUESTIONS DIVERSES

DATES DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL :

Question soulevée par Mr CUISSINAT, absent excusé à cette séance :

Pour raisons professionnelles, l'intéressé ne peut être présent aux séances ayant lieu en semaine, sauf le vendredi et le samedi.

Il demande que les séances aient lieu un de ces jours là.

Mme de BENEDITTIS informe qu'elle n'est disponible le vendredi qu'à partir de 20h30.

Mme BOURJAILLAT absente excusée à cette séance a changé d'emploi et ne pourra peut-être pas être disponible à ces jours et horaires.

Mme BRIZET informe que si les séances ont lieu à 20h30, elle pourra être disponible, même en travaillant en équipe.

Mme SANDRIN est favorable aux séances le vendredi soir, car étant sur PASSINS en fin de semaine.

Mme POLO secrétaire de mairie, constatant au vu des six mois écoulés que pour obtenir une présence maximale des conseillers il convient de modifier la date et l'heure des conseils municipaux, déclare qu'elle assistera aux séances, tout en précisant qu'elle pourra être absente certaines fois compte tenu d'impératifs personnels. Elle rappelle à cette occasion que sa présence n'est en rien obligatoire, car le compte-rendu de séance doit réglementairement être établi par un conseiller municipal élu en début de séance.

Après avoir pris l'avis des uns et des autres, il est convenu que les séances auront désormais lieu le :
Vendredi soir à 20h30.

Même séance

COMMUNICATION INTERNE : Le Maire rappelle son souhait que chaque élu vienne régulièrement en mairie pour relever son casier d'informations.

Même séance

SITE INTERNET : Mme De BENEDITTIS informe qu'il serait souhaitable d'accéder à la proposition du prestataire VERNALIS pour une mise en conformité relative aux cookies. La mise à jour est de 180 € HT. Elle permettrait entre autre d'avoir accès aux statistiques de fréquentation du site internet. Proposition acceptée.

Même séance

CONTRAT D'AVENIR : Le Maire informe qu'il va prochainement recevoir des candidats envoyés par la Mission Locale pour procéder au recrutement d'un jeune en contrat d'avenir.

Même séance

EGLISE/CLOCHER :

Françoise LEBLANC rappelle que des travaux sont à réaliser au niveau de l'horloge du clocher. Après une visite de l'entreprise SAE chargée de l'entretien de l'horloge et des cloches, il s'avère que le moteur entraînant les aiguilles des cadrans de l'horloge est à changer. Un devis avait été demandé par le conseil municipal précédent. A voir au budget 2015.

Même séance

PREPARATION BUDGET 2015 : Patrice PACAUD demande aux commissions de se réunir et de fournir des devis en vue de la préparation du budget 2015.

Même séance

POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS : Marinette SANDRIN a établi un compte rendu succinct du travail réalisé par les commissions depuis l'élection de mars 2014. Ne pas oublier de lui fournir les informations nécessaires à l'établissement des futurs comptes rendus.

Même séance

FOURNITURE DE POUBELLES PAR MAC DO : la société MAC DO s'est engagée à acheter des poubelles à installer aux abords de son site. Le modèle de ces poubelles sera choisi par la commune. Franck ZORIAN présente au conseil deux modèles. Le modèle « A » (poubelle carrée recouverte d'un socle en bois) est retenu par le conseil municipal.

Même séance

ARRET DE BUS DE CREVIERES : David GUILLAUD signale que l'arrêt de bus est squatté et laissé dans un état de saleté déplorable avec quelques dégradations (lattes en bois endommagées). Le Maire demande à être prévenu quand la présence d'individus est constatée. Dans un premier temps le dialogue est nécessaire pour tenter de remédier à cette situation.

Même séance

ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR DE CHASSINS : l'éclairage a été commandé par la CCPC et sera posé dans les prochains jours.

Même séance

LOCAL TELECOM SUR LA PLACE : il a été constaté que ce local loué par la commune à TELECOM reste très souvent éclairé. Qui paye l'électricité ? Seul le personnel de Telecom y a accès. Affaire à régler avec Télécom.

FIN DE LA SEANCE